

Politique du logement**priorité aux locataires touchés par les travaux de la gare de Lausanne**

La Municipalité sollicite le Conseil Communal pour l'obtention d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la CHER (Coopérative d'habitation des employés du rail) pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 22 logements, sis Avenue de Cour 154-156. Ce nouveau bâtiment serait au besoin destiné en priorité aux locataires du quartier « Sous-Gare » touchés par les travaux d'agrandissement de la gare CFF.

Poursuivant sa Politique du logement et dans le cadre de la modification du plan de quartier « En Contigny », la Ville de Lausanne prévoit la construction d'un nouvel immeuble d'habitations. La modification du droit distinct et permanent de superficie (DDP) de la parcelle 334 en faveur de la CHER permettra la création de 22 logements à loyers contrôlés, offrant quatre 2,5 pièces, dix 3,5 pièces et huit 4,5 pièces. Le loyer moyen des appartements s'élèvera à CHF 230.-/m² net/an tout compris, hors charge de chaleur et d'électricité. La mise en location est prévue pour septembre 2019.

Priorité sera donnée au besoin, pour ce nouvel immeuble d'habitations, au relogement des locataires du Simplon et des Épinettes restants dont les logements seront détruits ou fortement affectés par l'agrandissement de la gare de Lausanne. Une convention signée en août 2012 entre la Ville de Lausanne, les CFF et l'ARGL (Association des riverains de la gare de Lausanne) ainsi que plusieurs discussions conduites avec la CHER favorisent en effet ces conditions d'attribution.

Le bâtiment devrait sortir de terre au croisement de l'Avenue de Cour et de l'Avenue de Montoie. La future construction répondra au standard énergétique et écologique Société à 2'000 watts et intégrera les critères de développement durable selon la méthode SméO développée conjointement par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

Déjà fortement impliquée dans une politique du logement volontaire et rigoureuse, la Ville de Lausanne souhaite par cette démarche confirmer son intention de veiller aux intérêts des Lausannoises et Lausannois dans le cadre des différents projets publics d'envergure menés dans la capitale vaudoise.

La Direction de la culture et du
développement urbain
La Direction du logement, de l'architecture et
de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Grégoire Junod, syndic, directeur de la Culture et du développement urbain,
021 315 22 00
- Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'architecture et de l'environnement,
021 315 52 00

Le préavis n° 2017/11 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 6 avril 2017